
États financiers de Université de l'Ontario français

30 avril 2022

Déclaration de responsabilité administrative	1
Rapport des auditeurs indépendants	2-3
État de la situation financière	4
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7-13

Déclaration de responsabilité administrative

Le 14 septembre 2022,

La Direction de l'Université de l'Ontario français ("Université") est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après.

La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La Direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'Université au 30 avril 2022 ainsi ses résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif net et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la Direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Université sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers. Le Service des finances de l'Université exerce une surveillance sur l'application des procédés de contrôle interne.

Le Conseil de gouvernance veille à ce que la Direction de l'Université s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le Conseil de gouvernance accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du Comité des finances, de l'audit et des infrastructures.

Les états financiers au 30 avril 2022 et les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, les auditeurs nommés par le Conseil de gouvernance. Le rapport des auditeurs indépendants précise l'étendue de l'audit et exprime leur opinion professionnelle au sujet de l'information fournie dans les états financiers.

Pierre Ouellette

Pierre Ouellette, Recteur

Gilles Fortin

Gilles Fortin, Vice-recteur à l'administration

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de l'Ontario français (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2022, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2022, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point

Les états financiers au 30 avril 2021 ont été audités par un autre auditeur qui a émis une opinion non modifiée en date du 10 août 2021.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Université à cesser son exploitation.
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 14 septembre 2022

Université de l'Ontario français

État de la situation financière

30 avril 2022

		2022	2021
	Notes	\$	\$
Actifs			
Actifs à court-terme			
Encaisse		7 504 894	10 008 591
Débiteurs	3	1 469 945	1 516 306
Frais payés d'avance et dépôts		—	270 070
		8 974 839	11 794 967
Actifs à long-terme			
Immobilisations corporelles	4	18 024 363	10 715 873
Dépôts a long terme		219 700	219 700
		27 218 902	22 730 540
Passifs et actif net			
Passifs à court-terme			
Créditeurs et charges à payer	5	2 081 338	3 469 481
Dû à l'Université de Hearst, sans intérêt		179 887	—
Apports reportés	6	4 964 885	5 033 065
		7 226 110	8 502 546
Passifs à long-terme			
Subventions reportés afférentes aux immobilisations	7	19 615 232	14 141 123
		19 615 232	14 141 123
Engagements			
	8		
Actif net non affecté		377 560	86 871
		27 218 902	22 730 540

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil de gouvernance,



Jacques Naud, Président



Louise Hurteau, Vice-présidente

Université de l'Ontario français
État des résultats et de l'évolution de l'actif net
 Exercice terminé le 30 avril 2022

	Notes	2022 \$	2021 \$
Produits			
Subventions de fonctionnement - Fédéral		13 591 579	7 428 617
Autres subventions		177 564	50 925
Droits de scolarité & frais exigibles		1 010 140	2 172
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		419 561	6 792
Ventes		54 241	—
Produits d'intérêts		30 560	—
Autres		—	37 863
		15 283 645	7 526 369
Charges			
Salaires et avantages sociaux	9	7 414 398	3 537 651
Frais de consultations		949 073	768 846
Honoraires professionnels		1 330 306	1 818 977
Services professionnels		58 757	—
Marketing		895 100	979 520
Loyer		2 171 182	125 820
Déplacements		23 241	114 934
Infrastructure technologique		506 022	58 420
Bourses et aides financières		740 737	—
Développement		48 124	—
Intérêts et frais bancaires		1 474	1 971
Amortissement des immobilisations corporelles		419 561	6 792
Autres		434 981	52 739
		14 992 956	7 465 670
Excédent des produits sur les charges		290 689	60 699
Actif net au début de l'exercice		86 871	26 172
Actif net à la fin de l'exercice		377 560	86 871

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Université de l'Ontario français

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 30 avril 2022

	2022	2021
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	290 689	60 699
Éléments sans incidence sur l'encaisse:		
Amortissement des immobilisations	419 561	6 792
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	(419 561)	(6 792)
	290 689	60 699
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	46 361	(728 698)
Créditeurs et charges à payer	(1 388 143)	2 451 712
Frais payés d'avance	270 070	(294 386)
Dû à l'Université de Hearst, sans intérêt	179 887	—
Augmentation nette des revenus reportés	(68 180)	3 076 556
	(960 005)	4 505 184
	(669 316)	4 565 883
Activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(7 728 051)	(10 722 665)
Activités de financement		
Augmentation nette des apports reportés afférents aux immobilisations	5 893 670	14 147 915
(Diminution) augmentation de l'encaisse	(2 503 697)	7 991 133
Encaisse, au début de l'exercice	10 008 591	2 017 458
Encaisse, à la fin de l'exercice	7 504 894	10 008 591

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Objectifs et fins

L'Université de l'Ontario français est une université de langue française pour les francophones et les francophiles. C'est une université inclusive, ouverte et connectée sur le monde tout en étant enracinée dans son milieu. La « *Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français* » définit les objectifs de l'Université ainsi que les pouvoirs et attributions du Conseil de gouvernance et du Sénat. L'Université est un organisme de charité enregistré et est ainsi exempté d'impôts sous l'alinéa 149(1)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu (Canada)*.

Pour la phase de démarrage, l'Université a signé une contribution avec les gouvernements fédéral et provincial de l'ordre de 126 millions de dollars, réparti à parts égales entre les deux gouvernements, avec le financement fédéral couvrant les périodes fiscales de 2019-2020 à 2023-2024, et le financement provincial qui servira à financer la période allant de 2023-2024 à 2026-2027.

Une bonne partie des fonds servira à la planification et aux autres activités préparatoires qui auront lieu entre les années 2019-2020 et 2026-2027.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel des comptables agréés du Canada ("CPA Canada") – Comptabilité et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Le 1er mai 2021, l'Université a appliqué les modifications apportées au chapitre 3856 "Instruments financiers", de la partie II du Manuel du CPA Canada - Comptabilité et au chapitre 4460 "Informations à fournir sur les opérations entre apparentés par les organismes sans but lucratif", de la partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Ces modifications visent à fournir des recommandations additionnelles sur le traitement comptable des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés.

Les modifications exigent que les actifs financiers créés ou acquis et les passifs financiers émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés soient évalués initialement au coût, à l'exception de certains instruments spécifiques qui sont évalués initialement à leur juste valeur. Le coût d'un actif financier créé ou acquis ou d'un passif financier émis ou pris en charge dans de telles circonstances dépendra du fait que l'instrument financier soit assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsque l'instrument financier est assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé au moyen de flux de trésorerie non actualisé, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Dans le cas d'un instrument financier qui n'est pas assorti de modalités de remboursement, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue dans le cadre de l'opération.

Les modifications exigent généralement que les actifs et les passifs financiers provenant d'opérations entre apparentés soient ultérieurement évalués selon la méthode du coût, à l'exception des placements dans les instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur.

Les modifications donnent des indications supplémentaires sur la façon d'évaluer la perte de valeur d'un actif financier créé ou acquis dans une opérations entre apparentés, évalué ultérieurement selon la méthode du coût.

2. Principales conventions comptables (suite)

Adoption des modifications apportées au chapitre 3856, « Instruments financiers », en ce qui concerne les instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés (suite)

Les modifications exigent également que l'Université comptabilise l'effet de l'abandon d'un actif financier créé ou acquis dans une opération entre apparentés ou de l'extinction d'un passif financier émis ou pris en charge dans une opération entre apparentés, aux résultats ou selon la méthode comptable retenue pour comptabiliser les apports.

Conformément aux dispositions transitoires, ces modifications, applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2021, ont été appliquées rétrospectivement en tenant compte de certains allègements.

L'application de ces modifications n'a eu aucune incidence sur les états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2022.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour constater les apports pour les organismes sans but lucratif.

Les apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période où les dépenses reliées sont encourues. Les montants affectés d'origine externe sont utilisés selon le but exprimé par le désignataire.

Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues compte tenu du caractère incertain.

Les produits reportés d'origine externe reçus afin de financer l'acquisition d'immobilisations sont reportés puis amortis par imputation aux produits selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux qui correspond au taux d'amortissement des actifs connexes.

Les produits de ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- les services ont été fournis;
- le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les travaux en cours comprennent les coûts directs de construction ou de développement attribuables à l'activité de celle-ci. Lorsqu'une immobilisation corporelle peut être acquise par donation ou pour une valeur symbolique, elle est comptabilisée à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties pendant la construction. Suite à l'achèvement des travaux, les actifs sont inscrits dans leur catégorie d'immobilisations corporelles respectives et sont amortis aux taux indiqués ci-après.

2. Principales conventions comptables (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux indiqués ci-après:

Améliorations locatives et mobilier de bureau	Durée du bail
Équipement informatique	3-10 ans

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Université devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Université dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Université comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

2. Principales conventions comptables (suite)

Opérations en devises étrangères

Les opérations, s'il y a lieu, en devises étrangères réalisées par l'Université sont converties selon la méthode temporelle, qui prévoit que les opérations sont d'abord comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires sont par la suite ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant de cet ajustement sont compris dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de biens et services fournis à l'Université ne sont pas reconnus dans ces états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges dans les états financiers. Les estimations principales comprennent la valeur comptable des comptes débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant de certaines charges à payer. La mesure définitive de tous ces éléments peut différer de ces estimations.

3. Débiteurs

	2022 \$	2021 \$
Taxes de vente à recevoir	1 303 480	1 234 237
Comptes à recevoir	28 718	—
Autres	137 747	282 069
	1 469 945	1 516 306

4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2022 Valeur comptable nette \$	2021 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives et mobilier de bureau	16 567 080	387 252	16 179 828	—
Équipement informatique	361 873	39 101	322 772	196 962
Construction en cours	1 521 763	—	1 521 763	10 518 911
	18 450 716	426 353	18 024 363	10 715 873

Le coût total et l'amortissement cumulé pour l'exercice terminé le 30 avril 2021 était 10 722 665 \$ et 6 792 \$, respectivement.

5. Crédoiteurs et charges à payer

	2022	2021
	\$	\$
Créditeurs et charges à payer	1 178 553	2 942 748
Salaires et avantages sociaux à payer	447 102	234 233
Sommes à remettre à l'État	397 738	292 500
Comptes étudiants perçus d'avance	57 945	—
	2 081 338	3 469 481

6. Produits reportés

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	5 033 065	1 956 509
Apports reçus au cours de l'exercice	17 577 407	24 659 880
Montants amortis imputés aux produits - fonctionnement	(13 769 139)	(7 435 409)
Transfert des produits reportés aux immobilisations (note 7)	(3 876 448)	(14 147 915)
Solde à la fin de l'exercice	4 964 885	5 033 065

Le solde est constitué des fonds suivants :

	2022	2021
	\$	\$
Fonctionnement	4 657 754	4 913 383
Recherche subventionnée	119 615	22 000
Produits des droits de scolarité différées	109 097	—
Autres	78 419	97 682
	4 964 885	5 033 065

7. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

La subvention reportée et afférente aux immobilisations représente une somme reçue pour aider à l'acquisition d'immobilisations. La somme reçue est amortie aux produits au même rythme que l'amortissement des actifs qui y sont reliés et se détaille comme suit :

	2022	2021
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	14 141 123	—
Apports reçus au cours de l'exercice	2 017 222	—
Transfers d'apports reportés	3 876 448	14 147 915
Montants amortis imputés aux produits	(419 561)	(6 792)
	19 615 232	14 141 123

7. Subventions reportés afférentes aux immobilisations (suite)

Le solde de la fin de la période représente les allocations suivantes:

	2022 \$	2021 \$
Investis	18 443 924	10 722 665
Montants amortis imputés aux produits	(419 561)	(6 792)
Apports disponibles pour investissement	1 590 869	3 425 250
	19 615 232	14 141 123

8. Engagements

Engagements contractuels

L'Université a signé des contrats de services professionnels. Au 30 avril 2022, l'Université avait des engagements en cours de l'ordre de 890 000 \$ (12 893 000 \$ en 2021).

L'Université a signé des contrats d'acquisition de solutions informatiques. Au 30 avril 2022, l'Université avait des engagements en cours de l'ordre de 494 146\$ (1 036 104 \$ en 2021).

Obligation découlant d'un contrat de location-exploitation

L'Université a signé un contrat à moyen terme de location-exploitation. En juin 2020, l'Université a signé une entente de bail à long-terme pour les locaux de l'Université. Les paiements futurs minimums exigibles pour les prochaines années sont les suivants :

	\$
2023	2 160 000
2024	2 160 000
2025	2 160 000
2026	2 160 000
Après	9 120 000
Total	<u>17 760 000</u>

9. Avantages sociaux

Les employés éligibles de l'Université sont inscrits dans un régime enregistré d'épargne-retraite. L'Université contribue un montant de 7 % des contributions payées par les employés. Durant l'année, l'Université a versé au régime des contributions totalant 326 755 \$ (2021 -217 161 \$).

En 2022, l'Université a mis à la disposition de ses employés un régime supplémentaire "le Régime d'épargne non enregistré (NREG)", auquel les employés pourront participer s'ils ont atteint le maximum des cotisations autorisées sous le régime d'épargne enregistré.

10. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Université n'est pas exposée à un risque de marché significatif.

Risque de change

L'Université est peu exposée au risque de change étant donné qu'elle effectue très peu de transactions en devises.

Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Université n'est pas exposée au risque des taux d'intérêt.

Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (autre que les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Université n'est pas exposée au risque des taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit consiste en une des parties d'un instrument financier qui manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur des débiteurs inscrits à l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université soit dans l'incapacité de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Université prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.

11. Information comparative

Certaines informations comparatives de l'exercice précédent ont été reclassées afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice courant.